



16ème législature

Question N° : 14214	De Mme Claudia Rouaux (Socialistes et apparentés - Ile-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Cancers pédiatriques	Analyse > Cancers pédiatriques.
Question publiée au JO le : 02/01/2024 Date de changement d'attribution : 16/04/2024 Date de renouvellement : 21/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Claudia Rouaux appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur la recherche et la prise en charge du cancer chez l'enfant. Cette recherche a longtemps été concentrée sur des essais cliniques très peu financés par les industriels du médicament. Les progrès sont faibles pour les cancers spécifiques à l'enfant, ce qui est le cas d'un certain nombre de tumeurs solides, notamment cérébrales. Ainsi, le taux de survie des enfants atteints de tumeurs du tronc cérébral n'a pas évolué en 60 ans ! Les cancers sont la première cause de mortalité des enfants par maladie et tuent 500 d'entre eux par an. Aussi, elle lui demande d'indiquer les moyens que le Gouvernement compte mettre en œuvre d'ici à 2027 en faveur de la recherche publique en faveur des cancers pédiatriques. Ces maladies affectent également fortement les familles dont les parents sont souvent jeunes. Ces dernières éprouvent souvent des difficultés face au crédit de la maison ou au loyer, au travail ou bien pour la scolarisation des enfants. En conséquence, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage la création d'un statut de parent protégé.